



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme, aménagement et risques
Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT
Tél : 02 41 86 66 19
ddt-cdpnaf@maine-et-loire.gouv.fr

Réf. : SUAR/CECAU/EB – 25-C039

**Direction départementale
des territoires**

Angers, le 7 février 2025

Le Préfet

à

**Monsieur Philippe CHALOPIN
Maire de Baugé-en-Anjou
Hôtel de ville
1 place de l'Europe - Baugé
49150 BAUGÉ-EN-ANJOU**

mairie@baugeneanjou.fr

Objet : notification avis CDPENAF du 6 février 2025

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU de Baugé-en-Anjou.

Au cours de sa réunion du jeudi 6 février 2025, la commission a émis, au titre de son pouvoir d'autosaisine et au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural, les recommandations suivantes :

- finaliser la prise en compte des enjeux biodiversité au stade projet ;
- abandonner le projet de lotissement du Choiselier, et redonner à cette zone sa vocation naturelle afin qu'elle puisse accueillir des mesures compensatoires ;
- intégrer les mesures compensatoires ainsi finalisées dans le document d'urbanisme à l'occasion d'une prochaine révision.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice Adjointe de la DDT,
Présidente de la commission**



Catherine GIBAUD

Copie : benoit.despert@augeenanjou.fr